

Nombre de membres : 34

N°2024-52

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 20

Exprimés : 24

Pouvoirs : 4

Pour : 24

Votants : 24

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le mercredi 25 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 19 septembre deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Bertrand Jayat

Pouvoirs : Agnès Varachaud pouvoir à Thierry Dauchart pouvoir à Charles Antoine Darfeuilles, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Philippe Lalay pouvoir à Richard Simonneau, André Soury pouvoir à Pierre Varachaud

Secrétaire de séance : Thierry DAUCHART

Objet : Modification de la délibération n°2020-38 relative à l'emploi de saisonniers et autres emplois occasionnels, et autorisation donnée à monsieur le Président de recourir à l'emploi de travailleurs intérimaires

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à recruter, sur la durée du mandat 2020-2026 des agents contractuels, des saisonniers, des stagiaires et des emplois aidés.

A ce jour, il s'avère également que le recours à des intérimaires puisse être une option envisageable, notamment sur certains métiers en « tension » (petite enfance par exemple).

Il convient donc de modifier la délibération n°2020-38 susmentionnée en autorisant monsieur le Président à recruter également des intérimaires.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à recruter des agents contractuels ou des agents saisonniers, des stagiaires, des contrats aidés, des intérimaires, conformément à la réglementation, pour assurer le bon fonctionnement des différents services de la communauté de communes à compter du 26 septembre 2024, et pour toute la durée résiduelle du mandat 2020-2026.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD